

—

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 15 décembre 2022

Ouverture à la concurrence du réseau Aléop en TER

Le 1^{er} lot attribué en 2023

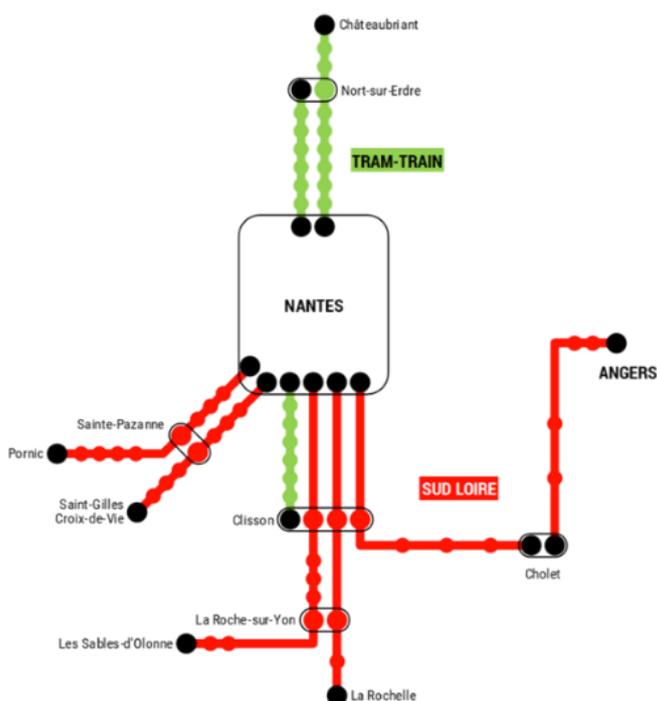
Plus d'un an après le lancement du premier appel d'offres de la Région pour la mise en concurrence d'un tiers du réseau Aléop en TER, sur les lignes « Tram Train » et « Sud Loire » *, l'ensemble des opérateurs ont confirmé leur intérêt pour les Pays de la Loire. Les offres ont été réceptionnées le 10 octobre dernier. *« La procédure est menée avec efficacité et souligne l'attractivité des Pays de la Loire dans le domaine. Elle confirme aussi la méthodologie que nous avons choisie de mettre en place pour anticiper et préparer au mieux l'ouverture à la concurrence qui est une obligation réglementaire qui s'imposera à toutes les Régions souhaitant passer un contrat d'exploitation à compter du 25 décembre 2023. »* précise Roch Brancour, vice-président de la Région des Pays de la Loire en charge des mobilités. Après la phase d'analyse, les négociations vont être initiées, avec l'objectif d'attribuer le contrat mi-2023 pour un début des prestations en décembre 2024.

« La durée du contrat de services sera de 10 ans avec un cahier des charges régional très précis. L'opérateur aura pour missions principales d'exploiter ce service public, d'assurer la gestion, l'entretien et la maintenance du matériel roulant, d'accueillir et informer les voyageurs et d'améliorer la qualité du service rendu aux voyageurs. » ajoute Roch Brancour.

La Région mettra à disposition du futur concessionnaire le matériel roulant prévu pour circuler sur les lignes « Tram Train » et « Sud Loire ». Celui-ci sera assorti d'un stock de pièces consommables et réparables nécessaire à la continuité du service public. Ainsi les trois séries d'engins Tram-Trains, Regiolis et XGC seront transférées de SNCF Voyageurs à la Région. La Région mettra à disposition du futur concessionnaire les installations de maintenance pour l'entretien des Tram-Trains, à savoir l'atelier de Doulon, et deux voies de la zone dite du chantier local de la gare de Nantes. Les emprises et installations dites « thermiques » au sud du Technicentre de Blottereau, seront transférées de SNCF Voyageurs et SNCF Réseau à la Région, zone sur laquelle sera construit l'atelier de maintenance des rames Regiolis et XGC par le concessionnaire.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

***1^{er} lot ouvert à la concurrence : l'ensemble « Tram train » (Nantes – Nort-sur-Erdre / Nantes – Châteaubriant / Nantes – Clisson) et « Sud Loire » (Nantes – Pornic / Nantes – Saint-Gilles-Croix-de-Vie / Nantes – La Roche-sur-Yon – Les Sables d'Olonne / Nantes – La Rochelle / Nantes – Cholet / Angers – Cholet).**



L'ouverture à la concurrence est une obligation réglementaire qui s'imposera à toutes les Régions souhaitant passer un contrat d'exploitation à compter du 25 décembre 2023. **En s'engageant parmi les Régions pionnières, les Pays de la Loire ont fait le choix d'anticiper et de préparer au mieux cette nouvelle modalité d'exploitation du réseau TER.**

En savoir plus : en vidéo, le vrai du faux de l'ouverture à la concurrence du réseau Aléop en TER : <https://youtu.be/Q-n2jnWvn1A>